

## Cotisations et prix des abonnements

L'assemblée générale du 21 mai 2011 a fixé comme suit les montants des cotisations et les prix des abonnements à « Kleinwasserkraft / Petite Hydro ».

### 1 Membres actifs

#### 1.1 Catégorie A: Propriétaires et/ou exploitants d'une ou de plusieurs centrales

- Cotisation de base CHF 100.-
- cotisation individuelle en fonction de la production annuelle:  
 $0.25\% \times 15 \text{ cts./kWh} \times \text{production annuelle en kWh}$   
(que l'on peut écrire :  $0.000375 \times \text{production annuelle en kWh}$ )
- Le montant maximal est de CHF 2'500.- par an.

*Exemples :*

*Centrale avec une production annuelle de 600'000 kWh:*

*CHF 100 + 0.25% x 15 cts./kWh x 600'000 kWh → Cotisation de CHF 325.-*

*Trois centrales avec des productions annuelles de 4'500'000 kWh, 2'450'000 kWh et 500'000 kWh:*

*CHF 100 + 0.25% x 15 cts./kWh x (4'500'000 kWh + 2'450'000 kWh + 500'000 kWh) → CHF 2'893.75  
→ Cotisation de CHF 2'500.- (montant maximal)*

#### 1.2 Catégorie B: Fournisseurs spécialisés de la branche des petites centrales hydrauliques

Entreprises ou particuliers qui élaborent des projets de petites centrales et en construisent ou qui fournissent des équipements ou des services, etc. Le montant de la cotisation est déterminé par le nombre de personnes actives dans le domaine des constructions hydrauliques, de l'infrastructure, de l'énergie hydraulique et de la production décentralisée d'énergie.

- Cat. B1: 1 à 5 personnes, cotisation CHF 350.-
- Cat. B2: 6 à 20 personnes, cotisation CHF 590.-
- Cat. B3: 21 à 50 personnes, cotisation CHF 795.-
- Cat. B4 51 et plus personnes, cotisation CHF 1'050.-
- membres dans les catégories „A“ et „B“: La cotisation plus haut est valide

#### 1.3 Catégorie C: Autorités, institutions et sympathisants

Pour membres sans petites centrales

- Cat. C1: membres individuels, cotisation de CHF 120.-
- Cat. C2: membres collectifs, cotisation de CHF 200.-

Est compris l'abonnement annuel à l'organe de l'iSKB/ADUR « Kleinwassekraft / Petite Hydro ».

Séminaire et assemblée générale : gratuité pour deux personnes par membre.

## **2 Abonnement « Petite Hydro »**

3 numéros par an

### **2.1 Membres Cat A, B ou C**

- |                             |                            |
|-----------------------------|----------------------------|
| - Abonnement                | Compris dans la cotisation |
| - Abonnement supplémentaire | CHF 50.-                   |

### **2.2 Non-membres**

- |                                      |          |
|--------------------------------------|----------|
| - Abonnement                         | CHF 80.- |
| - Abonnement supplémentaire          | CHF 50.- |
| - Supplément pour envoi à l'étranger | CHF 20.- |
-